



Confédération paysanne de la Vienne

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

Chauvigny, le 15 novembre 2021

De la part de Pierre Jean Clerc, porte-parole

Ainsi que les membres du Comité Départemental de la Confédération Paysanne de la Vienne

Réflexions de la Confédération paysanne concernant les propos des Fnsea et JA de la Vienne

Le 6 novembre, la Confédération Paysanne appelait à manifester avec beaucoup d'autres organisations contre la construction des méga-bassines en Deux-Sèvres.

A cette occasion Nicolas Fortin s'est exprimé dans la presse au nom de la Confédération Paysanne. La tenue à La Puye, d'une conférence de presse par la FDSEA et les JA constitue une mise en cause personnelle stupéfiante.

Oui, nos organisations syndicales sont en grand désaccord sur ces projets de bassines et le modèle agricole qu'il implique, mais le débat semble plus adapté que les invectives et les menaces.

Nous rappelons que la représentativité syndicale est issue du processus démocratique que sont les élections « chambre d'agriculture » de 2019 et que dans la Vienne la Confédération paysanne est deuxième syndicat, derrière la Coordination rurale.

Nous rappelons que la bassine neutralisée lors de la manifestation est une bassine qui a fonctionné en complète illégalité puisque son autorisation de prélèvement a été annulée par le Tribunal Administratif de Poitiers.

La Confédération Paysanne revendique le démontage d'une pièce de raccordement du pompage qui sert au remplissage de cette bassine. Cette action est une réponse au Ministre de l'agriculture qui a déclaré aux médias lors de sa venue à Niort le 23 septembre que les bassines stockent de l'eau de pluie.

Depuis 20 ans la Confédération paysanne s'oppose à la mise en place des bassines. Ces projets sont présentés par la FDSEA comme des biens privés alors qu'ils sont financés de 70 à 100 % par des fonds publics.

Les bassines ne permettent pas de créer de la ressource en eau. Elles permettent seulement de pomper l'eau l'hiver et de laisser les autres usagers gérer les aléas de l'été.

Le projet des 41 bassines dans la Vienne tel qu'il a été porté par l'ADIV et la Chambre d'agriculture à l'époque gérée par la FNSEA-JA, permettrait aux quelques agriculteurs qui y sont raccordés d'arroser plus qu'aujourd'hui, alors que d'autres ont déjà perdu jusqu'à 70 % de leurs volumes. Il ne permet en aucun cas une juste répartition de ce bien commun qu'est l'eau entre paysans et ne laisse pas assez de place aux nouvelles installations et aux agriculteurs qui souhaitent se diversifier.



Confédération paysanne de la Vienne

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

Sur la commune de Vivonne, 2 bassines abandonnées constituent plus de 10 hectares de friches. Avec culot les irrigants concernés ont fait régler l'ardoise (1 500 000 €) à la Chambre d'agriculture, soit à l'ensemble des agriculteurs et des propriétaires fonciers du département.

Sans scrupule, les « bassineurs » ont ensuite attaqué au tribunal la Chambre d'agriculture qui a été à nouveau obligée de financer des travaux sur d'autres bassines.

Plutôt que de venir faire une conférence de presse à La Puye, la commune de Vivonne aurait été bien plus éclairante pour présenter la responsabilité des syndicats FDSEA-JA 86 en matière d'eau et de bassines, dans un modèle agricole complètement dépassé.

Confédération Paysanne de la Vienne

26 rue du marché 86300 Chauvigny

confederationpaysanne86@gmail.com

06-27-38-60-37

Confédération
paysanne

